



ARRÊTÉ

relatif à la désignation et au mandat de la commission
externe chargée de rédiger un avant-projet de loi pour
les arts et la culture

13 mai 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi cantonale sur l'accès et l'encouragement à la culture (LAEC) du 20 juin 1996 ;
Vu l'article 69 alinéa 1 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, qui stipule « la culture est du ressort des cantons » ;
Vu les travaux en cours concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la culture et sur Pro Helvetia (LEC) ;
Vu la convention de collaboration et de coordination dans le domaine culturel adoptée le 30 octobre 2002 par le Conseil d'Etat et le 24 septembre 2004 par le Grand Conseil de la République et canton de Genève, puis la création du Groupe de Concertation Culturelle ;
Vu les conditions de la création du *Rassemblement des artistes et acteurs culturels* (RAAC) en février 2007 pour engager une large réflexion autour de l'art et de la culture à Genève et dans sa région ;
Vu le rapport de synthèse du 2^{ème} Forum « art, culture et création » organisé par le RAAC les 3 et 4 octobre 2008 ;
Vu le courrier signé par M. Charles Beer et M. Patrice Mugny pour la mise en place d'un conseil de la culture adressé au RAAC le 15 septembre 2008 ;
Vu l'évolution du paysage artistique et culturel au niveau cantonal incitant à la mise en place d'une consultation entre les collectivités publiques et les artistes et acteurs culturels ;
Vu l'inclusion d'un volet culturel dans le projet d'agglomération dont la mise en œuvre est confiée au groupe des pratiques culturelles du Comité Régional Franco-Genevois ;
Vu la constitution le 2 avril 2008 d'une délégation du Conseil d'Etat à la culture formée de MM. Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, David Hiler, Conseiller d'Etat en charge du Département des finances et Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et technologies de l'information ;

Vu l'impact toujours plus fort des politiques culturelles sur le développement des villes et des régions;

Vu l'importance de la culture face aux enjeux pour le renforcement d'une société du savoir et de la connaissance;

Vu les travaux à venir de la Constituante et leur possible effet sur le champ de la culture;

ARRÊTE :

1) Composition de la commission

La commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi pour les arts et la culture est constituée comme suit :

Présidence

Monsieur Roger MAYOU Directeur du Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	1954	Boulevard des Promenades 10 1227 Carouge
--	------	---

Membres

Madame Laure ADLER Journaliste	1950	Avenue Pierre-Larousse 55 F-99240 Malakoff
--	------	---

Madame Anne BISANG Directrice générale de la Comédie de Genève	1961	Rue des Mouettes 6 1227 Acacias
--	------	------------------------------------

Monsieur Pierre DARIER Associé-gérant de Lombard Odier Darier Hentsch & Cie Président de la Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain	1945	Rue De-Saussure 4 1204 Genève
--	------	----------------------------------

Madame Anne DAVIER Collaboratrice de l'Association pour la danse contemporaine Membre du Conseil de fondation de Pro Helvetia	1968	Rue Prévost-Martin 24 1205 Genève
---	------	--------------------------------------

Madame Françoise DEMOLE Mécène	1934	Chemin de Bellefontaine 23 1223 Cologny
--	------	--

Madame Sylviane DUPUIS Enseignante, écrivaine	1956	Route de Presinge 27 1241 Puplinge
---	------	---------------------------------------

Monsieur Benoît GENECAND Consultant	1964	Rue de la Synagogue 33 1204 Genève
---	------	---------------------------------------

Madame Hedy GRABER Directrice du Pour-cent culturel Migros	1961	Sädlenweg 16 8055 Zurich
--	------	-----------------------------

Monsieur Jean-Pierre GREFF Directeur de la Haute école d'art et de design - Genève	1957	Rue Samuel-Constant 3 1201 Genève
--	------	--------------------------------------

Madame Virginie KELLER Conseillère culturelle et Cheffe du Service aux artistes et acteurs culturels de la Ville de Genève	1963	Rue Saint-Laurent 6 1207 Genève
Madame Maud KRAFFT Consultante	1950	Avenue Eglantine 24 1006 Lausanne
Madame Joëlle KUNTZ Journaliste	1946	Rue de la Filature 21 1227 Carouge
Madame Dominique PERRUCHOUD Conseillère culturelle au Service cantonal de la culture	1963	Rue Beau-Site 2 1203 Genève
Madame Michèle PRALONG Co-directrice du Théâtre du Grütli	1963	Boulevard Carl-Vogt 95 1205 Genève
Monsieur Andrea RASCHER Consultant international indépendant spécialisé en politiques culturelles	1961	Gladbachstrasse 48 8044 Zurich
Monsieur Sandro ROSSETTI Membre du comité de direction et de programmation du Théâtre du Loup	1944	Rue de la Coulouvrenière 21 1204 Genève
Monsieur Alain RUTSCHE Directeur général de l'Association des communes genevoises	1958	Chemin du Champ-Carré 50 1256 Troinex
Monsieur Matthias SOLENTHALER Artiste Président de l'Association des usagers d'Ernest-Pictet	1976	Avenue du Gros-Chêne 48 1213 Onex
Madame Anne-Catherine SUTERMEISTER Collaboratrice scientifique à la Haute école de théâtre de Suisse romande	1968	Pré Floret 1126 Vaux
Madame Aude VERMEIL Directrice de Fonction: Cinéma	1964	Chemin Charles-Poluzzi 27 1227 Carouge

Secrétariat

Le secrétariat de la commission sera mis à disposition par le Département de l'instruction publique (un/e consultant/e juridique et rédactionnel/le et un/e secrétaire).

2) Mandat de la commission

Tenant compte de la place essentielle des arts et de la culture dans le développement et le bien-être des citoyens et des effets reconnus des politiques publiques culturelles sur nos sociétés; considérant la richesse et le rayonnement culturels du canton de Genève, le Conseil d'Etat souhaite aujourd'hui se doter d'une vision et d'une stratégie cantonale et régionale des

arts et de la culture qui soit cohérente, respectueuse de la diversité et de l'exigence artistique, comme des attentes des citoyens.

Dans ce but, il mandate une commission chargée de :

- ▶ **proposer une nouvelle ambition et une meilleure visibilité de la culture** pour le canton de Genève en rédigeant une nouvelle loi cadre cantonale.
- ▶ **définir une nouvelle dynamique de concertation avec les collectivités publiques et les acteurs culturels**, en intégrant à l'avant-projet de loi le principe d'un conseil de la culture qui devra être un apport à la mise en œuvre d'une stratégie culturelle.
- ▶ **redéfinir le rôle de l'Etat** en intégrant l'évolution récente du paysage culturel en Suisse, les travaux en cours au niveau national et les futurs travaux de la Constituante.

En fonction des besoins, la commission pourra notamment analyser la pertinence et la faisabilité de donner à l'Etat un rôle de pilotage de la politique culturelle du canton, ainsi que la collaboration entre les différentes entités se partageant la charge financière de la culture.

3) Budget et rétribution des membres de la commission

Les membres de la commission externe sont rétribués au tarif horaire indiqué dans l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 28 juin 2006.

Les frais totaux de la commission externe seront pris sur les budgets 2009 et 2010 du DIP comprenant des dépenses d'organisation, de préparation des auditions diverses et de défraiements.

4) Calendrier

La commission rendra son rapport final au plus tard au 30 avril 2010.

5) Secret de fonction

Les membres de la commission sont tenus au secret de fonction.

Communiqué à :

Intéressés	21 ex.
DIP	3 ex.
DF	2 ex.
CHA	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the beginning.